
MAIRIE DE CHERONNAC

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 31 octobre 2020 à 09 h 30

Suite à la proposition du centre de gestion concernant la nomination de l'adjoint administratif à un changement de grade le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour créer un poste d'adjoint administratif 1^{er} classe.

A partir du 1^{er} janvier 2021, la communauté de communes Porte Océane du Limousin s'interroge pour inscrire la compétence Plan local d'urbanisme (PLUI) dans ses statuts. Le conseil municipal décide de ne pas transférer cette compétence à la CCPOL car il existe une carte communale sur la commune et souhaite qu'une étude préalable soit réalisée afin de connaître les impacts d'une telle décision.

Concernant les travaux d'agrandissement du cimetière, l'entreprise Hardy devrait commencer le 16 novembre. Un acompte des subventions va être demandé.

Des pierres ont été mises dans le chemin de Bataillou-Les Vigeries afin de combler les trous et des saignées. Cette réalisation a été faite pour dévier l'eau du chemin.

Pour l'aliénation des chemins, la commission a commencé à recenser les chemins sur le secteur Bussac Peyrassoulat.

Les demandes de subvention pour l'église et le bâtiment communal vont être demandées auprès de l'état dans le cadre des DETR.

Le conseil municipal a pris la décision de ne pas organiser de spectacle de Noël pour les enfants. Par contre des cadeaux leur seront distribués.

Le conseil départemental a transmis son rapport concernant le contrôle de vitesse sur la RD87 au lieu-dit la Martinie Le Panthéon. Pour le conseil départemental, la pose de panneaux ne sera pas efficace pour ralentir les automobilistes. Le département posera un radar pédagogique durant 3 semaines afin de sensibiliser les conducteurs sur leur vitesse.

Un arrêté sera établi afin que les pouvoirs de police du Maire ne soient pas transférés au Président de la CCPOL dans certains secteurs.

Les vœux du maire en début d'année sont annulés ainsi que le repas des aînés. Pour les aînés, des colis vont être distribués en fin d'année. Les critères pour les personnes concernées sont les mêmes que pour le repas des aînés.

Suite à la demande d'un élu, monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer à nouveau sur le projet des éoliennes. Il demande au conseil municipal de voter pour ou contre l'abandon des études pour le projet. Le conseil décide par 8 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre de poursuivre les études pour le projet, études qui permettront un vote argumenté lors de la réalisation éventuelle de ce projet.

A Chéronnac, le 2 novembre 2020
Le Maire,